



AVIS DE PUBLICITÉ POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE FLEURS & OBJETS DE PIÉTÉ AUX ABORDS DES CIMETIÈRES DE SAINT PIERRE À L'OCCASION DE LA TOUSSAINT

Le Maire informe que conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, il est procédé à une publicité pour l'exploitation d'emplacements en vue de la vente de fleurs & objets de piété pour la période du **mardi 31 octobre au vendredi 03 novembre 2023**.

Toute demande devra être accompagnée (selon le cas) des pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET/ K-BIS** (- de 3 mois) et/ou carte d'affiliation à la sécurité sociale (**AMEXA / Agriculteur**)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Une pièce d'identité en cours de validité (**CNI ou PASSEPORT**)
- Un chapiteau de 3*3 m²

CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE <https://www.saintpierre.re>

Les dossiers sont à retourner au service Occupation du Domaine Public et de la Règlementation au plus tard **le mercredi 25 octobre 2023** à l'adresse suivante : **Mairie de Saint Pierre rue Méziaire Guignard B.P. 342 97448 Saint Pierre Cedex.**